

UNIVERSITE A. MIRA/BEJAIA
NIF : 40802000060031

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DE L'APPEL D'OFFRES
NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES N° 02/2026

Conformément aux dispositions de l'article 65 alinéa 2 décret présidentiel n° 15/247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations du service public, L'université A-Mira de Bejaia informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales n° 02/2026 pour : **Travaux de Réhabilitation du Centre des Activités Scientifiques et Culturelles Campus Targa Ouzemour, Université de Bejaia** ». Paru dans les quotidiens nationaux : « El Wassit El Magharibi » et « la voie d'Algérie », le 14/06/2026

Et ans deux presses électroniques « Chihab Presse » et « DzWatch » le 18/06/2026

Que le projet cité ci-dessus est attribué provisoirement à :

Désignation des lots	Soumissionnaire retenu N° d'identification Fiscale	Montant de l'offre avant vérification en DA TTC	Montant de l'offre après vérification en DA TTC	Note globale	Délai exécution	Critère attribution
Travaux de Réhabilitation du Centre des Activités Scientifiques et Culturelles Campus Targa Ouzemour, Université de Bejaia »	EURL TINCOST Bejaia NIF : 000706019021552	39 919 740,00	40 106 094,00	46,50	06mois	Offre la moins disant

Tout soumissionnaire contestant ce choix, peut introduire un recours auprès de la commission sectorielle des marchés de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique dans les dix (10) jours qui suivent la première parution du présent avis dans le bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (BOMOP) ou dans les quotidiens nationaux suscités conformément aux dispositions de l'article 56 de la loi n° 23-12 du 05/08/2023 et l'article 82 alinéa 1, 2, 3 et 4 et article 182 du décret présidentiel n° 15/247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

Aussi les soumissionnaires désirant prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres technique et financière sont invités à se rapprocher du service contractant au plus tard trois (03) jours à compter de la première parution du présent avis d'attribution provisoire du marché.

Remarque : Passé ce délai, aucun recours ne sera pris en considération.